



INTERCO 44
Section CFDT Nantes

Le 15 mai 2020

www.cfdtnantesvillemetropole.fr

SYNTHESE DES ECHANGES - CHSCT COVID-19 DU 29 avril / 6 mai 2020

Instance spéciale de suivi sur les questions relevant de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail

Participants : Elisabeth LEFRANC - élué déléguée au personnel ; Christine CORBOU - Directrice QVST ; Raynaldo FORTUN : DG à la DGCS - Jean-Sébastien RICHARD : Directeur de la DOPEA - Patrick COROYER : DRH ; Sandrine KEMER, Cécilia LEBASTARD : Dialogue Social
CGT : Gilles LE MERDY, Elian LAUNAI, (Anita GADET)
CFDT : **Natacha ORIAL, Guillaume N'DRI, Josselin FROGER-ZHANG**
UNSA : Anita MARTINEAU, Alain JOSSE
FO : Sylvie DAGUIN, Yohann MORIN
CFTC : Marie-Laure VERITE, Jean-Yves LE TOURDU (Jacqueline SUPTILLE)

I- Point sanitaire présenté par Christine Corbou

C. CORBOU indique qu'à la date du 4 mai, 725 agents sont confinés définitifs jusqu'à la fin du confinement officiel pour raison médicale et 129 agents ont eu un confinement temporaire pour raison médicale.

137 signalements de COVID-19 (comprenant les agents des EHPAD) ont été fait auprès de la médecine préventive et professionnelle avec la précaution du secret médical. La MPP est en lien régulier avec les agents. Concernant la communication des chiffres par direction et service des 137 signalements de COVID-19, il convient de préciser que les agents se sont signalés auprès de la médecine préventive professionnelle sur la base du volontariat et l'ont fait avec l'assurance du secret médical. De fait, les chiffres communiqués ne peuvent être exhaustifs. D'une manière générale, la médecine préventive professionnelle n'a pas identifiée de direction spécifiquement touchée par le COVID-19. En effet, les agents qui ont signalé être atteints du COVID-19 sont aussi bien des agents des directions techniques, des directions en relation avec les usagers et des directions plus administratives.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

Enfin, les agents qui se sont signalés étaient pour certains à domicile, en télétravail, à domicile suite à un confinement MPP. Pour ceux qui étaient en activité en présentiel, la médecine préventive professionnelle a dans ce cas pris immédiatement attache avec la direction où se trouvait l'agent, pour voir les mesures sanitaires mises en œuvre et au besoin les renforcer. Le travail systématique de recherche des cas contacts parmi les agents a également été fait. Les médecins du travail sont restés en contact avec les agents concernés et aucun cas grave n'est déclaré.

Le stocks de matériel de protection, la capacité est identique au 22 avril dernier.

II- PLAN DE DECONFINEMENT/PRA

2.1- Dotation en matériel sanitaire de reprise pour les agents

Chaque agent Ville/CCAS/NM va être doté de deux masques tissu lavable. Ces masques n'ont pas vocation à être utilisés par les agents dans les établissements, mais pour leurs trajets domicile/travail majoritairement. Il appartient à chacun.e. de laver ses masques, par ses propres moyens. Chaque direction, via sa cellule de gestion, commande le nombre de masques nécessaires auprès de la direction logistique. Celle-ci fera le maximum pour livrer les masques le plus rapidement possible, dès le 11 mai. Il convient néanmoins de préciser que l'objectif est que les agents en soient dotés au fur et à mesure de leur reprise et qu'il ne faut en aucun cas que chaque agent se déplace le 11 mai sur son site de travail, s'il ne reprend pas son activité.

La pose d'hygiaphones est assurée par le PMA, en fonction des demandes formulées par les directions. La pose d'hygiaphones pour les postes de travail identifiés (accueil du public) est un préalable au redémarrage du travail de l'agent en accueil du public. Il convient de faire remonter les situations, et il est important que les agents n'attendent pas cette instance pour remonter les problématiques. Il faut qu'ils sollicitent leurs encadrants.

D'une manière générale, il n'y a pas de pénurie de gants, tout au plus, il peut y avoir une problématique de taille de gants, comme déjà évoqué lors des deux précédentes réunions instance CHSCT. Nous attendons de voir si les chaînes d'approvisionnement seront effectives. Ce n'est pas le cas à ce stade au regard des informations dont nous disposons. Nous sécurisons nos propres commandes, qui arrivent progressivement, même si les délais et les quantités sont plus espacés qu'annoncés en raison des demandes massives auprès des fournisseurs.

2.2- Distribution des masques aux nantais

S'agissant de la distribution des masques « grand public » pour les nantais(es), celle-ci a concrètement démarré jeudi 30 avril par La Poste. 3 modes de distribution : (Cf bulletin d'information coronavirus n° 35)

1. *Envoi postal* : la mise sous pli et la mise à disposition des plis auprès des services de La Poste a commencé le mercredi 29 avril et se terminera le 12 mai matin. Les premiers plis ont été distribués le 30 avril après midi et les derniers le seront sur la base des délais poste (J + 2) le vendredi 15 mai matin. Le nombre de plis remis à la poste le lundi 4 mai au soir est de 125 431 pour un nombre total de masques de 196 500.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

2. *Mise à disposition des structures* en lien avec les publics domiciliés à Nantes mais non référencés dans le fichier taxe d'habitation Ont été référencés à cette fin :
 - Les personnes hébergées en "résidence" et personnes hébergées en structures "sociales" : personnes âgées en structure collective, étudiants en résidence, FJT... Recensement en cours,
 - Les personnes précaires sans domicile stable via les structures en interface avec ces publics, en coordination avec l'Etat. Distribution prévue entre le 11 et le 15 mai en coordination avec l'État.
3. *Via 6 centres de distribution* pour les nantais non touchés via la poste ou la mise à disposition, à compter du vendredi 15 mai :
 - Salle festive Nantes Erdre
 - Complexe sportif de la Durantière
 - Gymnase de la Géraudière
 - Gymnase Raphaël Lebel
 - Gymnase Joël Paon
 - Complexe sportif Mangin-Beaulieu

Ouverture prévue jusqu'au 22 mai si nécessaire, adaptable selon les besoins. Inscription via un formulaire mis en ligne à compter du mercredi 13 mai pour rdv sur un des 6 sites.

2.3- Point général sur la sécurisation des locaux

Depuis le 4 mai, afin de préparer le retour des agents des différents services et au regard des recommandations sanitaires, en coordination étroite DIRIMMO/QVST/BATI, les services maintenance du PMA ont procédé à divers réglages ou mis à l'arrêt des systèmes de ventilation en fonctionnement sur l'ensemble des sites. Les principes retenus, principes généraux – Précaution : mise en l'arrêt si nécessité d'analyse plus fine de la situation - Toutes ces modifications sont temporaires et les systèmes pourront être remis en fonctionnement dès que possible. Principes liés aux caractéristiques des sites.

1. Les VMC puisque extraction d'air, ont été maintenues en fonctionnement.
2. Les climatisations sont toutes mises à l'arrêt dans un premier temps et seront remises en service en fonction de l'évolution des recommandations et des capacités d'intervention
3. Les centrales de traitement d'air (CTA) à simple flux sont maintenues en fonctionnement.

Les centrales de traitement d'air (CTA) à double flux sont arrêtées par précaution et point par point seront remises en service si possible après vérification technique. 2 cas de figure dans ce cadre là :

- A) Dans ce cas l'accès 100 % aux occupants est maintenu si la ventilation par l'entrée d'air neuf peut être assurée par l'ouverture des fenêtres à minima 15' toutes les 3 heures
- B) Occupation limitée dans les locaux sans ouvrant.

Quelques exceptions : les ventilations/climatisations dans certains locaux techniques nécessitant un maintien de température ou d'hygrométrie ont été maintenues (ex: réserves muséales, salle serveur, tour d'enseignement et biblio/instruments conservatoire...). Des précautions supplémentaires sont à prendre pour les agents qui se rendraient dans ces locaux. A voir avec QVST en fonction des PRA.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

Y-a-t-il un risque de présence de légionelle dans les réseaux d'eau non utilisés pendant le confinement ?

Les travaux effectués suite à nouvelle réglementation de 2010 permettent de ne pas avoir de problème dans les écoles et crèches. Seule recommandation : faire couler l'eau à la reprise. La préoccupation reste sur les sites avec des douches en nombre (les bâtiments sportifs). La direction des sports est sensible au sujet et a indiqué dès le début du confinement que les douches ne seraient pas rouvertes immédiatement.

La note de cadrage général sur les consignes sanitaires dans le cadre du plan de reprise d'activité progressif du 22 avril dernier précise bien qu'il convient d'inciter les agents, dès lors que c'est possible, à déjeuner dehors sur le site de travail en gardant les gestes barrières dont la distance physique.

La note de cadrage général sur les consignes sanitaires dans le cadre du plan de reprise d'activité progressif du 22 avril dernier précise bien qu'il convient de limiter le nombre de personnes présentes en même temps dans les vestiaires et en conséquence, d'ajuster en espaçant les horaires d'embauche et de débauche des agents.

Question sur le nombre de mètre carré /bureau et agent

Même dans les bureaux partagés, les agents ont plus de 4 mètres carrés. C. CORBOU fait le point avec la direction concernant les agents du PRUAD situés place St Similien au CCAS.

Les agents seront dotés de lingettes pour pouvoir nettoyer leur bureau. Pas de désinfection mais un nettoyage et les sacs poubelles sont changés, comme habituellement.

III- DIRECTIONS OPERATIONNELLES

3.1- Les MAPE (multi-accueil) :

Notre demande est de renforcer les mesures de protection pour les agents. La réponse de la collectivité est la suivante :

Masques et gel hydro-alcoolique en entrée d'unité, avec un circuit de circulation pour les parents. Les AEMA disposent de blouses. Pour le reste du personnel, pas de tenue spécifique ni de sur-chaussure. Il est demandé aux agents de changer de tenue chaque jour et de prendre une douche en rentrant à leur domicile.

Unité de 10 enfants, sans contact avec les autres unités. Il n'est pas possible d'imaginer empêcher les contacts entre enfants de cet âge ! Ce qui est important, c'est surtout que les groupes soient stables et «étanches » pour isoler au besoin les cas et identifier les cas contacts.

3.2- Point sur la situation à Citad'elles

L'activité de Citad'elles a été maintenue car l'enjeu est bien de ne pas laisser des femmes en danger seules sans prise en charge, en particulier dans cette période de confinement qui peut avoir des conséquences dramatiques. Les modalités d'ouverture sont adaptées pour tenir compte de la situation sanitaire, avec un recentrage de l'action publique sur le traitement des situations d'urgence. Concernant les situations déjà suivies, les femmes peuvent toutefois conserver un lien à distance avec les



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

professionnelles référentes sans rompre complètement leur parcours. Au total, depuis la mise en œuvre du PCA, 114 rendez-vous sur site – 91% sont liés aux situations de mises en sécurité par Citad'elles. Pour rappel entre 60 et 80 par semaine en temps normal. Au total, depuis la mise en œuvre du PCA, près de 530 entretiens et évaluations téléphoniques réalisés avec les victimes (90 à 100 par semaine) + 240 avec les professionnels (50 à 70 par semaine) 65 % concernent des situations connues et pour lesquelles les liens sont maintenus avec les professionnelles de Citad'elles. Ces entretiens aboutissent parfois aux départs du domicile des femmes qui avaient amorcé un parcours de sortie des violences avant le confinement. Le contexte de confinement précipite des décisions qui jusqu'à présent pouvaient être difficiles à prendre. 35 % concernent de nouvelles situations de détresse et de violences accentuées par le confinement, cette part est en augmentation chaque semaine. 19 signalements auprès du Parquet des mineurs/majeurs et 6 informations préoccupantes auprès des services de l'enfance en danger. 117 orientations vers les opérateurs associatifs et institutionnels (hors signalement et IP), avec une part importante vers le CIDFF et France Victimes 44.

3.3- Déchetteries

Dans la note de cadrage général sur les consignes sanitaires dans le cadre du plan de reprise d'activité progressive, il a été défini que les agents de déchetteries portent des gants pour des actes ponctuels et à risque. Pas de masques car ils ne sont pas au contact du public cependant les agents ont tous été équipés de visières, de gants, de gel hydroalcoolique et de lingettes désinfectantes. Une visite est prévue le 7 mai sur les sites par la correspondante qualité-sécurité. Si cette visite amène d'autres préconisations, elles seront remontées auprès de la direction QVST pour examen.

La fuite d'eau aux Dervallières a été réparée ce mardi.

Concernant les parties arrières des bennes : les agents utilisent des gants quand ils sont à l'arrière. Dans les consignes de désinfection rédigées et expliquées aux agents par les chargés de prévention, les chauffeurs en charge du nettoyage des BOM doivent utiliser les solutions de désinfection pour les poignées de maintien, les vannes de vidange, télécommandes qui sont déjà mises en place pour l'intérieur des cabines. Les agents de collecte ont 2 masques chirurgicaux par jour en haut le pied s'ils sont à 3 dans la cabine de la benne. Les agents mettent un masque FFP2 et une visière lors du lavage des bennes/des bacs/des PAV au regard des risques de projection.

3.4- Département de proximité

Il n'est pas prévu de visières pour les conducteurs de balayeuse qui conduisent dans des cabines fermées. Il faut rappeler que la transmission du Covid-19 est essentiellement humaine par les voies respiratoires et les yeux. Pour l'entretien et le lavage des balayeuses des visières seront mis à disposition.

3.5- Surveillance parcs et jardins

Les agents de surveillance des parcs et jardins et les jardiniers pourront dans l'ensemble respecter les gestes barrières et se tenir à distance. Ils disposeront comme chaque agent de 2 masques «grand public» en tissu lavable, s'ils éprouvent le besoin de les porter. Dans les cas où les gestes barrières ne pourront être respectés ils disposeront de masques chirurgicaux.



Section Cfdt Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

3.6- DRU

Concernant la DRU, les collègues des différents secteurs ont été informés par leur encadrement des modalités de reprise de leur activité. Un info flash à destination de tous les agents de la DRU est transmis jeudi 6 mai. Le calendrier de reprise tient compte à la fois des conditions sanitaires à mettre en œuvre avant tout accueil des équipes et des usagers mais également des effectifs mobilisables (au sein de la DRU, 24 agents confinés médicalement et 56 avec enfants de moins de 12 ans, 76 avec enfants de moins de 16 ans).

Les principes sanitaires régissant la reprise d'activité sont les suivants : Les mesures s'appliquant à l'ensemble des agents - le respect des gestes barrières et le port du masque dans les transports en commun. La cellule de gestion distribuera à chaque agent lors de sa reprise des masques en tissu. Selon les situations de travail présentes au sein de la DRU, les équipes seront dotées d'équipements sanitaires différents :

- ✓ Lingettes (pour nettoyer son environnement de travail personnel ou partagé) et solution hydroalcoolique (lavage des mains au savon à privilégier) : toutes les équipes
- ✓ Gants : les agents qui manipulent des documents ou des objets touchés par d'autres personnes (agents d'accueil des cimetières, équipes du courrier, équipes en accueil du public)
- ✓ Hygiaphones : les équipes en accueil du public (Mairie Centrale : opérations funéraires, état civil, formalités, objets trouvés, hall de l'Hôtel de Ville/Mairies de quartier/Cimetières)
- ✓ Masques : les collègues qui ne pourraient pas se tenir à plus d'1 mètre d'un usager (agents d'accueil des cimetières, hôtesse d'accueil, équipe recensement - en extérieur- , équipe courrier en tournée extérieure).
- ✓ Concernant la signalétique, un marquage au sol et des sens de circulation sont à l'étude pour limiter les contacts entre usagers. Des affiches autour des consignes sanitaires seront posées. La documentation à disposition du public ne sera plus en accès libre et les fontaines à eau condamnées.

Un calendrier très détaillé de reprise progressive d'activité de la DRU nous a été présenté précisant les jours et les lieux d'ouverture à la Mairie Centrale et dans les Mairies de quartier. Selon les formalités administratives, les événements organisés tels les mariages, la gestion des cimetières ...

Vous pouvez trouver précisément ce calendrier sur l'info flash n°4 de la Direction de la DRU.

3.7- Culture

Ouverture des musées

Pas avant juin, en attente des consignes gouvernementales le 2 juin. En effet, la Culture travaille déjà sur un plan de reprise pour être prêt au moment de la réouverture. Il repose sur la mise en place des mesures de sécurité et notamment le respect des gestes barrière. Cela implique de repenser le parcours du visiteur dans tous les espaces du Musée (hall d'accueil, patio, salles du Musée), d'organiser les files d'attente en respectant les règles de distanciation, d'avoir les équipements nécessaires (gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, masques, hygiaphones ou autres solutions de protection adaptées, ...). Il convient également de réfléchir à la façon d'organiser le respect des règles de distanciation sociale et la désinfection. La direction réfléchit à un système de rotation dans les vestiaires. Le principe est le suivant : les musées préparent à rouvrir à partir de fin juin/début juillet mais il y aura un nouveau temps d'annonce à partir du 2 juin.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

Pour le Muséum

Réouverture pas avant 8 août (en raison des travaux). En parallèle, un travail est en cours de préparation avec le Bâti pour finaliser le calendrier des travaux de l'accueil (qui reprendront compte tenu de leurs statuts). A ce jour, voici les éléments d'informations que l'on a : les travaux concernant l'accueil ne pourraient commencer que le 1er juin (travaux préalables de désamiantage).

3.8- DOPEA

JS. RICHARD (Directeur) précise que depuis maintenant plusieurs semaines, la DOPEA fonctionne dans sa configuration PCA avec les 2 objectifs suivants :

- ➔ Assurer les missions essentielles et indispensables de la Direction : eau potable, assainissement
- ➔ Assurer la protection des agents affectés au PCA Aujourd'hui, la Direction s'oriente vers son PRA avec le maintien des 2 objectifs ci-dessus.

Cette période de mise en œuvre du plan de reprise d'activité demande une mobilisation importante d'un point de vue logistique et organisationnelle avec un travail engagé avec les encadrants et les agents dans la mesure du possible.

Une partie des effectifs sera présent physiquement sur site à compter du 11 mai, le télétravail va augmenter avec 31 agents supplémentaires. Les 14 chargés de clientèle logiquement présents sur un plateau vont travailler sur site ou télétravail pour limiter le nombre d'agents présents sur le plateau. Le nombre de missions assurées dans le cadre du PRA va augmenter de manière progressive. Les contrôleurs du SPANC vont reprendre plus tardivement car seuls les contrôles obligatoires seront effectués. JS. RICHARD insiste sur le caractère progressif de la reprise d'activité sur l'ensemble des services de la DOPEA permettant ainsi d'organiser la logistique nécessaire au respect du protocole sanitaire. Une nouvelle livraison est attendue pour ce mercredi après-midi. Sur l'ensemble des sites : SHA, lingettes désinfectantes, des masques (tissus, chirurgicaux FFP2 et FFP3 selon les besoins) seront disponibles. En complément, des plexiglas ont été commandés pour le service clientèle afin d'assurer la protection des agents et des usagers. Parallèlement, des lingettes désinfectantes seront à disposition dans les lieux communs : copieurs, salle de pause, etc.

JS. RICHARD insiste sur le principe de solidarité et la responsabilité de chacun pour assurer la sécurité de tous dans cette période.

Pour certains services ayant des vestiaires en commun, la question d'un roulement au niveau des heures d'embauche et de débauche se pose.

Réponse aux diverses questions des OS sur le PRA : communication/télétravail/protection

JS. RICHARD indique que la Direction est restée particulièrement vigilante sur toute cette période à maintenir la communication avec les agents par leur encadrant permettant ainsi d'adapter la reprise pour certaines situations individuelles.

Le directeur invite les organisations syndicales à préciser les secteurs pour lesquels les agents n'auraient pas été informés des modalités de reprise : la logique étant d'attendre la livraison de l'ensemble des mesures de protection avant de revenir vers les agents avec des éléments fiabilisés.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

L'organisation à compter du 11 mai va se décliner de manière progressive dans les différents services.

Concernant le personnel administratif, la plupart était déjà en télétravail dans le PCA et leur nombre va augmenter dans le cadre du PRA. Sur la question des lieux collectifs, il ne s'agit pas de dire que seules les lingettes protègent et suffisent. Chacun est responsable et solidaire de sa santé et de celle des autres. Des affiches rappelant les gestes barrières et les mesures de protection sont largement accessibles et visibles.

Concernant l'accueil physique des usagers, cela représente en moyenne une dizaine d'usagers puisque la majorité du travail s'effectue par mail ou téléphone ; les usagers y étant incités en appelant le service clientèle. Sur la question des outils de travail, il existe très peu de dotation individuelle. Le protocole établi dans le cadre du PCA (cf. document mis à disposition sur l'espace collaboratif) rappelle aux agents l'importance de la désinfection du matériel avant et après utilisation.

Sur l'usage des véhicules de service, l'ensemble des véhicules en pool va être désinfecté ; un kit de nettoyage est également à disposition dans les véhicules.

Sur la démolition du bâtiment «Ozone», JS. RICHARD précise que toutes les informations seront transmises aux agents préalablement au démarrage prévu le 25 mai et aux membres du CHSCT.

F. LUCAS précise que sur la question des outils partagés, une réunion avec le conseiller de prévention a permis de définir les activités et consignes sanitaires à respecter. Les lingettes désinfectantes doivent être utilisées autant que de besoin : avant et après utilisation. Avant toute utilisation, le matériel ou l'outillage doit être désinfecté à l'aide de lingettes désinfectantes. Cela se fera en début de journée et avant l'utilisation d'un nouveau matériel. Prévoir sur les chantiers un sac poubelles destinés aux lingettes usagées.

JS. RICHARD apporte les précisions suivantes concernant l'évolution des horaires de certains services ayant notamment des vestiaires partagés :

- ✓ *Distribution* - Eau potable : 7h-12h/14h-17h ==>> En PRA : Embauche à 7h30 ou 8h - Débauche à 16h30 ou 17h. La pause méridienne est réduite à 1h30 au lieu de 2h.
- ✓ *Exploitation des installations* : mêmes horaires d'embauche et débauche (pas de contrainte vestiaire). Le créneau horaire de la pause méridienne est élargit de 11h45 à 13h15 pour permettre un roulement des agents
- ✓ *Assainissement* : retour progressif des agents pour adapter les vestiaires. Concernant la typologie des masques selon l'activité professionnelle, les agents de l'assainissement sont dotés de masques FFP3 (en lien avec le risque amiante) ou de masques FFP2, en fonction de l'activité exercée, d'une visière ou lunettes de protection dès lors qu'il y a un risque de projection d'eaux. Le masque est prescrit quand les mesures de distanciation sociales ne sont pas respectées. La visière peut compléter ces prescriptions mais ne peut pas remplacer le masque. Concernant les égoutiers, la priorité reste la protection des agents et la gestion de cette crise fait évoluer les pratiques puisque auparavant ces agents n'étaient pas dotés de masques. Désormais le port du masque est obligatoire et le sera au-delà du contexte de crise sanitaire. K. KERGOAT ajoute que la Direction travaille depuis plusieurs semaines à la reprise de l'activité des égoutiers en toute sécurité. Les missions et équipements avant/après la crise ont été recensés dans un document et qui se veut évolutif.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

3.9- Education

E. LEFRANC en introduction évoque le contexte de travail de l'équipe de Direction avec un nombre d'agents présent restreint au regard du PCA. Par ailleurs, les évolutions gouvernementales complexifient le travail des équipes. La Direction est particulièrement mobilisée, certes tout n'est pas encore calé à ce stade mais elle invite les O.S. à faire preuve de bienveillance. L'organisation école par école et le volontariat pour l'accueil des enfants complexifie le travail.

La Maire-Présidente a annoncé ce jour en conférence de presse la rentrée des enfants le 14 mai pour se laisser davantage de temps. A ce stade, la demande d'accueil des enfants est plus importante que la capacité des écoles particulièrement en centre-ville. La présence de l'ensemble des acteurs éducatifs va permettre d'appréhender ensemble le protocole de fonctionnement de chaque école opérationnel dès le 14 mai.

E. LEFRANC rappelle que les enfants ne seront pas accueillis le mercredi, journée consacrée au ménage. C'est l'Éducation Nationale qui se charge de déterminer les modalités d'accueil des enfants dans les écoles, sur la base des déclarations des familles. Ce sont les directions d'école qui ont concrètement effectué le recensement auprès des familles et qui assurent la composition des groupes classe, par niveau ou en inter-niveaux, sans dépasser 15 enfants en élémentaire, 10 en maternelle, avec priorité d'accueil au GS, CP et CM2, en tenant compte de l'accueil des enfants des personnels prioritaires et sans dépasser la capacité maximum de l'école qui est calculée en ce moment entre la direction de l'école, le cadre de proximité et le directeur d'accueil périscolaire de Léo Lagrange (DAPS). Ces dispositions seront ensuite déclinées sur le volet sanitaire. Un travail est engagé avec chaque école (IEN, personnel municipal et LLO) pour établir un schéma de fonctionnement propre : qui fait quoi sur le temps scolaire et périscolaire maintenu le matin, midi et soir.

Le 11 mai aura lieu la pré-rentrée de l'IEN et le 14 mai, la rentrée des enfants nantais. Le nettoyage des écoles a commencé le 6 mai. Les fiches consignes vont être transmises aux organisations syndicales une fois consolidées. Les parents ne rentreront pas dans l'école, sauf exception. Les flux seront gérés par marquage et horaires décalés entre les groupes si nécessaire. Deux éléments font référence :

- ✕ Le protocole sanitaire national, édicté par le Ministère de l'Éducation, qui préconise les consignes à appliquer ;
- ✕ Le protocole/schéma de fonctionnement qui va être déterminé à l'échelle de chaque école et sera opérationnel pour la réouverture des écoles la semaine prochaine 14 mai.

Concernant les pique-niques, la Direction est bien consciente de l'inégalité d'accès à la restauration en demandant aux parents de ramener le pique-nique de leurs enfants. Cette mesure n'est certes pas satisfaisante, mais elle répond aux contraintes sanitaires. Concernant le stockage des pique-niques, la demande de mise au frais des pique-nique est très rare. Il conviendra de s'adapter selon les demandes et les écoles. Suite aux remontées syndicales, une information auprès des parents sera faite pour limiter les produits frais.

Les temps de pause en cours de récréation sont sous la responsabilité de des enseignants en les échelonnant.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

Concernant le matériel, cela nécessite une analyse plus poussée pour trouver le juste équilibre entre les besoins, le matériel disponible et les produits utilisés.

Le nombre d'agents de l'éducation, comme des animateurs et les enseignants est une condition pour dimensionner le nombre d'enfants pouvant être accueillis. S'il s'avère que des agents d'une équipe ne sont pas disponibles pour revenir au travail, alors on pourra redéployer du personnel pour venir en soutien de cette équipe en informant les agents au préalable bien entendu.

Nous devons avoir connaissance de la disponibilité de chaque agent avant l'accueil des enfants dans chaque école. Ce qui doit permettre de confirmer l'affectation de chaque agent en amont. Dans ce cas, remonter ce type de situation immédiatement à la Direction de l'éducation si contravention, pour intervention auprès de la DGSTP ou le DDSP. A noter qu'aucune attestation professionnelle ne sera nécessaire à compter du 11 mai, à l'exception des personnels qui habitent à plus de 100 kilomètres de Nantes.

Le CHSCT éducation a lieu le 20 mai, soit 4 jours de travail après la reprise (les 14, 15, 18 et 19 mai). Ce sera également un moment pour faire le point.

L'ensemble des ATSEM reprend quelque soit le niveau de leur classe. La capacité de reprise des agents s'élève à environ 50 % à aujourd'hui, ce qui pourra impliquer l'affectation d'ATSEM dans des classes différentes de leur classe habituelle.

Dès que les schémas de fonctionnement de chaque école vont être stabilisés, les horaires de travail seront précisés à chaque agent.

Concernant les masques : les agents de l'éducation vont être dotés comme l'ensemble des agents de 2 masques en tissu lavables 50 fois (principalement pour les trajets domicile/travail pour les personnes utilisant les transports en commun notamment). En complément, le personnel de l'éducation va être doté de 2 masques chirurgicaux/jour/agent (cf. note sur les consignes masques du 22 avril dernier).

Accueil périscolaire

Accueil périscolaire du matin (LLO), puis enseignant de chaque classe. L'Éducation Nationale forme les groupes de 15 enfants au maximum en élémentaire (et 10 en maternelle) selon des critères de priorisation (enfants des soignants, des forces de police, du SDIS, de l'aide sociale à l'enfance, des enfants des enseignants, des enfants de nos agents de la direction de l'éducation). En complément, la Ville ouvrira des centres de loisirs avec l'ACCOORD (comme c'est déjà le cas habituellement) pour augmenter le nombre d'enfants accueillis.

Mesure sanitaire/prise de température

Il appartient bien à chaque parent de vérifier la température de son enfant, chaque matin avant l'école. Cette démarche doit être responsable. Le pôle de santé est parfaitement associé à l'application du protocole qui prévoit que si des signes de fièvre apparaissent dans la journée, l'enfant est immédiatement conduit à l'infirmerie, sa température prise, ses parents appelés et la santé scolaire contactée. Par ailleurs la santé scolaire prépare une note sur sa participation au respect du protocole. Le savon des écoles est tout à fait adapté pour le lavage des mains, pas de savon spécifique.



Section Cfdt Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

Restauration

Dans un premier temps, ce sont les familles qui vont prévoir les pique-niques pour les enfants. A midi, les animateurs et les ATSEM prennent le relais des enseignants pour encadrer le déjeuner en classe. Par contre, c'est un temps où il faudra être présent pour nettoyer les surfaces avant la reprise de la classe, donc le personnel entretien et restauration sera mobilisé. Prévu pour les grands ménages uniquement. Les agents ont deux masques lavables pour leurs trajets domicile/travail. Par ailleurs, ils disposeront de 2 masques chirurgicaux/jour/agent dans les écoles. La salle de restauration ne sera pas utilisée dans les prochaines semaines pour la restauration qui aura lieu dans les salles de classe.

Pas de désinfection, nettoyage avec des produits adaptés. Nos produits ont été vérifiés : ils font partie des produits autorisés car ils sont à la fois détergents et désinfectants.

Les enfants pourront porter un masque s'ils le souhaitent en élémentaire. En revanche, c'est prohibé en maternelle, compte tenu de l'âge des enfants et de la difficulté à le porter en continu.

3.10- EPS

Pas de reprise de l'EPS par les ETAPS. Chaque enseignant définira les activités qu'il souhaite réaliser avec ses élèves dans le respect des consignes sanitaires (protocole national et circulaire du Ministère de l'Éducation du 4 mai).



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr